



# DOSSIER DE CANDIDATURE

Maison du Parc national et de la vallée  
Résidence artistique : Janvier à Juin 2025

# LA MAISON,

Atypique et surprenant lieu où la liberté se veut loi, où la création artistique est philosophie, où nature et culture s'accordent à merveille, la Maison du Parc national et de la vallée est une structure au service de tous et du développement local.

Depuis plus de 40 ans la Maison s'est développée avec et pour ses usagers et affiche fièrement son identité culturelle : on y partage aujourd'hui à l'ombre de ses voûtes ou dans la salle de spectacle de belles découvertes et des moments conviviaux.



## LA SALLE DE SPECTACLE

Superficie : CF fiche technique

Dimension espace de jeu : 8m d'ouverture x 6m profondeur

Salle avec gradins : 146 places

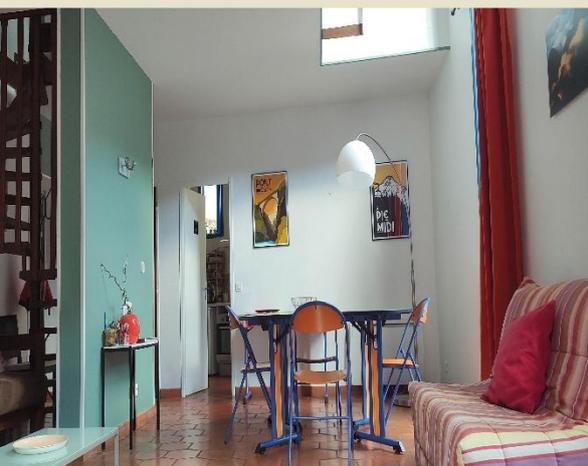
Grill technique

## LA SALLE DE RÉUNION

Superficie : 40 m<sup>2</sup>

## LE LOGEMENT

L'appartement comprend en rez-de-chaussée une pièce à vivre, une cuisine entièrement équipée, un jardin attenant à la salle de spectacle, à l'étage, une première chambre avec un lit double (140x190), une seconde chambre avec deux lits simples (90x190), une salle d'eau, et des toilettes séparés. La capacité maximale d'accueil de l'appartement est de 6 couchages avec un canapé-convertible de deux places. Le linge de maison est fourni.





Les temps mis à disposition des compagnies sont soumis aux contraintes temporelles des différents projets et partenariats de la Maison du Parc national et de la vallée. Ainsi les périodes de résidences sont plus restreintes pendant les vacances scolaires, toutes zones confondues. Pas de résidences sur les deux semaines de vacances de Noël et les quatre semaines de vacances d'hiver.

Les projets accueillis pourront bénéficier en plus d'un lieu équipé, d'un accompagnement technique. Le logement sera mis à disposition avec une prise en charge d'un repas par jour sous forme de courses, l'élaboration des repas revient aux artistes. Le repas du soir de la sortie de résidence est préparé par la structure.



# LES MODALITÉS

Une sortie de résidence publique est demandé à l'équipe artistique le vendredi soir à 18h30. (entre 20 et 30 minutes de présentation). Il s'agit pour l'équipe artistique de montrer au public une étape de travail, suivi d'un échange entre le public et l'équipe de création.

## ACCUEIL EN RÉSIDENCE

La Maison du Parc national et de la vallée sélectionne sur dossier des compagnies pour des temps de résidences artistiques d'une semaine (soumis au nombre de demandes et aux disponibilités), toutes disciplines confondues.

La sélection des compagnies résulte d'une pluralité de critères :

- La qualité artistique et la dynamique professionnelle d'inscription dans le champ du spectacle vivant
- L'intégration du projet dans le cadre de la saison d'accueil (âge concerné, discipline).
- La pertinence et les motivations de la compagnie accueillie.

La Maison du Parc national et de la vallée accueille les équipes artistiques quel que soit leur horizon géographique mais priorise néanmoins les compagnies régionale.

## ACCOMPAGNEMENT

- Le régisseur de la Maison du Parc national et de la vallée peut être présent sur des temps choisis et convenus préalablement lors des résidences : montage et démontage, conseil en cours de résidence.

- La Maison du Parc national et de la vallée met par ailleurs à disposition son parc de matériel technique, dans la mesure de sa disponibilité (pour plus de précisions sur le matériel, nous consulter).

## LES INFORMATIONS PRATIQUES

- Une convention de résidence est signée entre la compagnie accueillie et la Maison du Parc national et de la vallée (salle de spectacle, appartement, besoins techniques...)

- Une remise des clés du logement est faite lors de l'accueil de la compagnie accueillie ; La résidence s'accompagne d'un accès possible au centre culturel (médiathèque, cinéma, cyberspace, salle d'exposition)

\_ Utilisation de la salle de spectacle du lundi au vendredi de 9h à 19h. Le plateau doit être libéré aux jours et horaires précisés sur la convention : séance de cinéma.

- Un appartement est mis à disposition . (6 couchages maximum)

\_ L'accueil en résidence se fait du lundi à partir de 9h au vendredi soir (après sortie de résidence).

- Une participation au montage et démontage ainsi qu'un entretien des lieux (appartement + salle de travail) sont demandés

# VOTRE PROJET ARTISTIQUE

## VOTRE STRUCTURE

Nom de la compagnie/association :

...

Date de création :

...

Nom de la structure juridique, si différente du nom de la compagnie/association :

...

Nom du responsable légal :

...

Adresse du siège social :

...

Adresse postale, si différente :

...

N°SIRET :

...

Code APE :

...

Licence(s) d'entrepreneur de spectacle :

...

Nom et fonction de la personne à contacter :

...

Nom du référent technique sur le projet :

...

Email :

...

Téléphone :

...

Site internet et réseaux sociaux :

...

Projets passés, en dehors de celui pour lequel vous sollicitez une résidence :

- Titres :
- Âges concernés :
- Années de création des précédents spectacles :

# VOTRE PROJET ARTISTIQUE

## VOTRE PROJET DE RÉSIDENCE

Titre de la création, même provisoire :

...

Discipline(s) artistique(s) :

...

Présentation synthétique du projet :

...

Quels sont les deux ou trois thèmes majeurs abordés par votre projet :

...

À partir de quel âge votre projet s'adresse-t-il :

...

À quelle étape de développement se situe votre projet :

(recherche, écriture, création, reprise, production...)

...

Sur quel(s) domaine(s) portera votre travail au cours de votre résidence (décors, texte, jeu...) :

...

Personnes présentes pendant la résidence (noms, prénoms, fonctions) :

...

Votre projet bénéficie-t-il d'autres temps de résidences ? (Non / Oui, précisez les dates et lieux) :

...

Structures et partenaires en lien avec votre projet :

Précisez les partenaires acquis ou en cours (diffusion, préachat, coproduction, soutien...)

...

Date et lieu de la première représentation :

...

# VOTRE PROJET ARTISTIQUE

## VOS BESOINS DANS NOTRE STRUCTURE

Périodes d'accueil (merci de cocher au minimum deux cases) :

- ~ Janvier :  Du 5 au 9 janvier       Du 26 au 30 janvier  
~ Mars :  Du 16 au 30 mars       Du 30 mars au 3 avril  
~ Avril :  Du 20 au 24 avril  
~ Juin :  Du 1<sup>er</sup> au 5 juin

De quel(s) espace(s) avez-vous besoin (Salle de spectacle ou salle de réunion) :

...

Vos besoins techniques au regard de notre parc matériel (en annexe fiche du parc technique) :

...

Souhaitez-vous bénéficier du logement (oui ou non) : ...

*La Maison du Parc national et de la vallée dispose d'un appartement pouvant accueillir 6 personnes maximum (voir description page 2 et 3).*

## LES ACTIONS AUPRÈS DE DIFFÉRENTS PUBLICS

*Il s'agit pour une compagnie accueillie de permettre l'accès des publics à son univers de création et de contribuer au travail d'éducation artistique mené par La Maison du Parc national et de la vallée : Médiations culturelles / Ateliers pédagogiques.*

*Les artistes, aidés par l'équipe de La Maison du Parc national et de la vallée, sont invités à animer des rencontres en temps scolaire et/ ou hors temps scolaire.*

Souhaitez-vous rencontrer un public scolaire ?...

# LA CONSTITUTION DU DOSSIER

## LES PIÈCES À FOURNIR

1. Le présent dossier d'appel à projet renseigné.
2. Le dossier, même provisoire, de présentation du projet.
3. La fiche technique du projet ou premiers éléments techniques.
4. Tout autre document que vous jugerez intéressant de joindre à votre candidature (visuels, vidéos...)

## CALENDRIER DE DÉPÔT

Date butoir le 1er juillet 2025

## MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR SOIT

### **Le dossier en papier**

à La Maison du Parc national et de la vallée  
24 place Saint-Clément, 65120 Luz-Saint-Sauveur

### **Le dossier numérique par mail**

à [marie.lay@luz.org](mailto:marie.lay@luz.org)

Pour tout renseignement complémentaire  
Marie Lay – Directrice artistique  
05 62 92 38 32 ou [marie.lay@luz.org](mailto:marie.lay@luz.org)

# MERCI DE VOTRE INTÉRÊT POUR NOTRE STRUCTURE

